

# Séance du conseil Municipal du 16 décembre 2013

## Compte-rendu

### **Opération restauration des façades et des vieux murs**

Dans le cadre de son contrat de territoire signé avec le Département de Maine et Loire, la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement poursuit, en gestion directe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'opération de rénovation des façades et des vieux murs.

Cette aide s'adresse principalement aux propriétaires privés, mais également aux collectivités pour les immeubles locatifs, sous certaines conditions rassemblées dans un cahier des charges disponible en mairie.

Pour permettre cette action sur son territoire, et la soutenir, la commune de Rou-Marson décide de valider le cahier des charges et d'apporter aux particuliers une aide égale à celle du Département, soit 10 % du montant H.T. des travaux éligibles plafonnée à 1 000 € (l'aide totale étant ainsi de 20 % du montant HT, plafonnée à 2 000 €).

A cet effet, une dotation de 4 000 € sera portée au budget primitif 2014.

Pour tout renseignement et constitution de dossier, s'adresser en mairie.

### **Subventions accordées dans le cadre de l'opération restauration des façades et des vieux murs**

La commune a décidé de participer à l'opération « Restauration des façades et des vieux murs » pour le bâti ancien en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement dans le cadre de son contrat de territoire signé avec le Département de Maine et Loire. La part d'aide revenant à la commune est de 10 % du montant HT des travaux, plafonnée à 1 000 euros par projet.

Dans ce cadre, une subvention globale de 657,58 euros a été allouée pour 2 propriétés situées sur la commune.

### **Communauté d'agglomération : attribution de compensation**

L'attribution de compensation reversée chaque année par la Communauté d'Agglomération est la différence entre les recettes et les charges transférées en 2001 lors de la création de celle-ci. Cette attribution pour la commune de Rou-Marson est de 1 555,68 € pour l'année 2013.

Le conseil municipal approuve le tableau des montants des attributions de compensations retenues pour l'ensemble des 32 communes pour 2013, et prévues pour 2014.

### **Rapport Annuel sur le prix et la qualité des Services de l'eau potable et de l'assainissement – Année 2012**

Le conseil municipal a pris acte de ce rapport.

### **Rapport d'activités 2012 de la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement »**

Le rapport d'activités 2012 de la Communauté d'Agglomération a été communiqué au conseil municipal, et est disponible en mairie ainsi que sur le site [www.agglo-saumur.fr](http://www.agglo-saumur.fr)

### **Acquisition d'un ordinateur et de logiciels**

La dématérialisation des pièces comptables et administratives nécessite de faire l'acquisition de nouveaux logiciels et d'un nouvel ordinateur plus performant :

- Matériel pour un montant HT de 618,65 euros,
- 2 logiciels pack Office pour un montant HT de 233,95 euros,
- Installation et mise en réseau pour un coût horaire HT de 50,17 euros,
- Evolution vers e-magnus (logiciels de comptabilité, administrés et élections) pour un montant HT de 2 040 euros (installation et formation comprises).

## **Convention de mise à disposition d'un médecin de santé au travail**

Le conseil autorise le maire à renouveler et à signer la convention de mise à disposition d'un médecin de santé au travail avec le Centre Hospitalier de Saumur pour une durée de deux ans.

## **Transaction sur biens soumis au droit de préemption**

La commune renonce à son droit de préemption sur la vente des biens suivants :

- section F n°1132 et 1135,
- section F n°949p, 953p et 954p.

Pour extrait certifié conforme  
A Rou-Marson, le 2 janvier 2014  
Le maire